

## Contrôle des travaux en présence de plomb

Version : V01

Numéro de dossier : **VDPRS2\_20230523\_CTPP\_23**  
Norme employée : **AFNOR NF X46-032**  
Date du repérage : **28/06/2023**  
Heure d'arrivée : **09 h 00**  
Date émission : **05/07/2023**

**Objet de la mission** : La présente mission concerne la réalisation d'un contrôle des travaux en présence de plomb en application de l'article L. 1334-2 du code de la santé publique et conformément à l'arrêté du 12 mai 2009

**Note** : Les résultats de ce rapport ne se rapportent qu'aux parties de l'immeuble bâti pour lesquelles la mission a été confiée à l'opérateur de repérage et dans celles-ci uniquement aux éléments de la construction accessibles lors de l'intervention de l'opérateur de repérage.  
Le présent document ne peut être reproduit que dans son intégralité, annexes incluses.

### Désignation du ou des immeubles bâtis

Adresse : **CRYPTE ARCHEOLOGIQUE  
1 Place du Parvis de Notre Dame  
75004 PARIS 4EME ARRONDISSEMENT**

Référence cadastrale : **Non communiquée**  
Périmètre de repérage :  
**Circulation musée et locaux sociaux.**

### Propriétaire

Nom : **Etablissement Public Paris Musées**  
Adresse : **27, rue des Petites-Ecuries  
75010 PARIS 10EME ARRONDISSEMENT**

### Donneur d'ordre

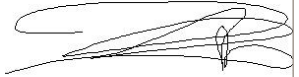
Qualité du donneur d'ordre (*Sur déclaration de l'intéressé*) :  
**Autre**  
Nom : **Etablissement Public Paris Musées**  
Adresse : **27, rue des Petites-Ecuries  
75010 PARIS 10EME ARRONDISSEMENT**

### Organisme chargé de la mission

Nom : **AED Groupe**  
Adresse : **4, avenue Graham Bell  
33700 MERIGNAC**

Numéro SIRET : **840 795 348 00019**  
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**  
Numéro de police et date de validité :  
**7627751904 / 01/07/2023**

### Opérateur(s) et signataire(s)

NOM Prénom	Organisme certification	Détail de la certification	Signature
CHERCHALI Mehdi	I.Cert	Obtention : 04/08/2021 Échéance : 03/08/2028 N° de certification : CPDI4052	

## A. Renseignements complémentaires concernant la mission

### A.1. Le laboratoire d'analyse

Nom du laboratoire d'analyse : **EUROFINS**

Adresse : **80 - 84 RUE DES MEUNIERES - Bat. A1 - 92220 BAGNEUX**

### A.2. Listes des locaux visités

❖ Crypte Archéologique / RDC - Circulation

❖ Crypte Archéologique / Sous-sol - Locaux sociaux

### A.3. Listes des locaux non visités


Néant







#### A.4. Présence de traces et débris

Type	Localisation	Commentaire
Absence de débris ou de poussières visibles	Crypte Archéologique / RDC - Circulation	R.A.S
Absence de débris ou de poussières visibles	Crypte Archéologique / Sous-sol - Locaux sociaux	R.A.S

## B. Identification des prélèvements et résultats

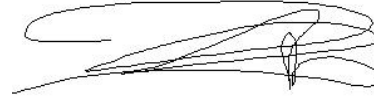
Identification prélèvement	N° de lot de la lingette	Localisation	Nature et état de la surface	Surface gabarit (m <sup>2</sup> )	Concentration surfacique (µg/m <sup>2</sup> )	Photo
Témoïn - 1	Item #1011332 Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Entrée du site, portique de sécurité)	- (-)		<LQ*	
Echantillon - 1	Item #1011332 Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Circulation devant comptoir Librairie)	Béton ciré (Etat d'usage / Sol propre)	0.1	16.999	
Echantillon - 2	Item #1011332 Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Angle sens circulation)	Béton ciré (Etat d'usage / Sol propre)	0.1	22.26	
Echantillon - 3	Item #1011332 Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Angle sens circulation)	Béton ciré (Etat d'usage / Sol propre)	0.1	34.608	
Echantillon - 4	Item #1011332 Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Sens circulation devant sortie de secours)	Béton ciré (Etat d'usage / Sol propre)	0.1	57.26	
Echantillon - 5	Item #1011332 Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Sens circulation devant maquette de Notre Dame de Paris)	Béton ciré (Etat d'usage / Sol propre)	0.1	32.651	

Identification prélèvement	N° de lot de la lingette	Localisation	Nature et état de la surface	Surface gabarit (m <sup>2</sup> )	Concentration surfacique (µg/m <sup>2</sup> )	Photo
Echantillon - 6	Item #1011332 Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Sens circulation devant spot métallique)	Béton ciré (Etat d'usage / Sol propre)	0.1	25.033	
Echantillon - 7	Item #1011332 Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Sens circulation croisement entre 2 poteaux zones archéologiques)	Béton ciré (Etat d'usage / Sol propre)	0.1	28.206	
Echantillon - 8	Item #1011332 Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / RDC - Circulation (Sens circulation devant escalier bureau)	Béton ciré (Etat d'usage / Sol propre)	0.1	29.607	
Echantillon - 9	Item #1011332 Part #32-005528 Rev.C	Crypte Archéologique / Sous-sol - Locaux sociaux (devant kitchenette et entrée vestiaire homme)	Dalle souple pvc (Etat d'usage / Sol propre)	0.1	22.76	

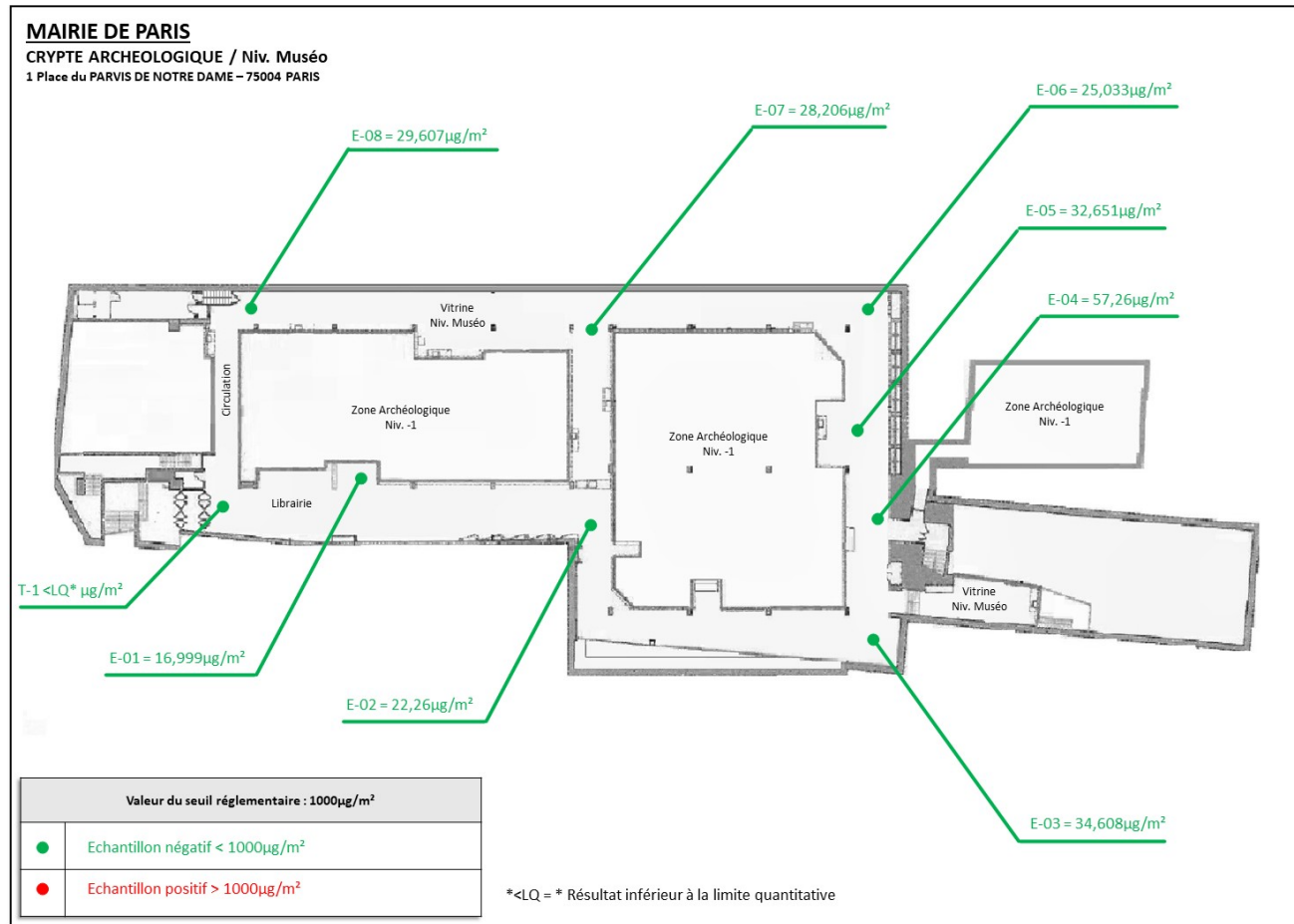
## C. Observations

**Néant**

Fait à **PARIS 4EME ARRONDISSEMENT**, le **05/07/2023**  
Par : **CHERCHALI Mehdi**



C.1. Planches de repérage



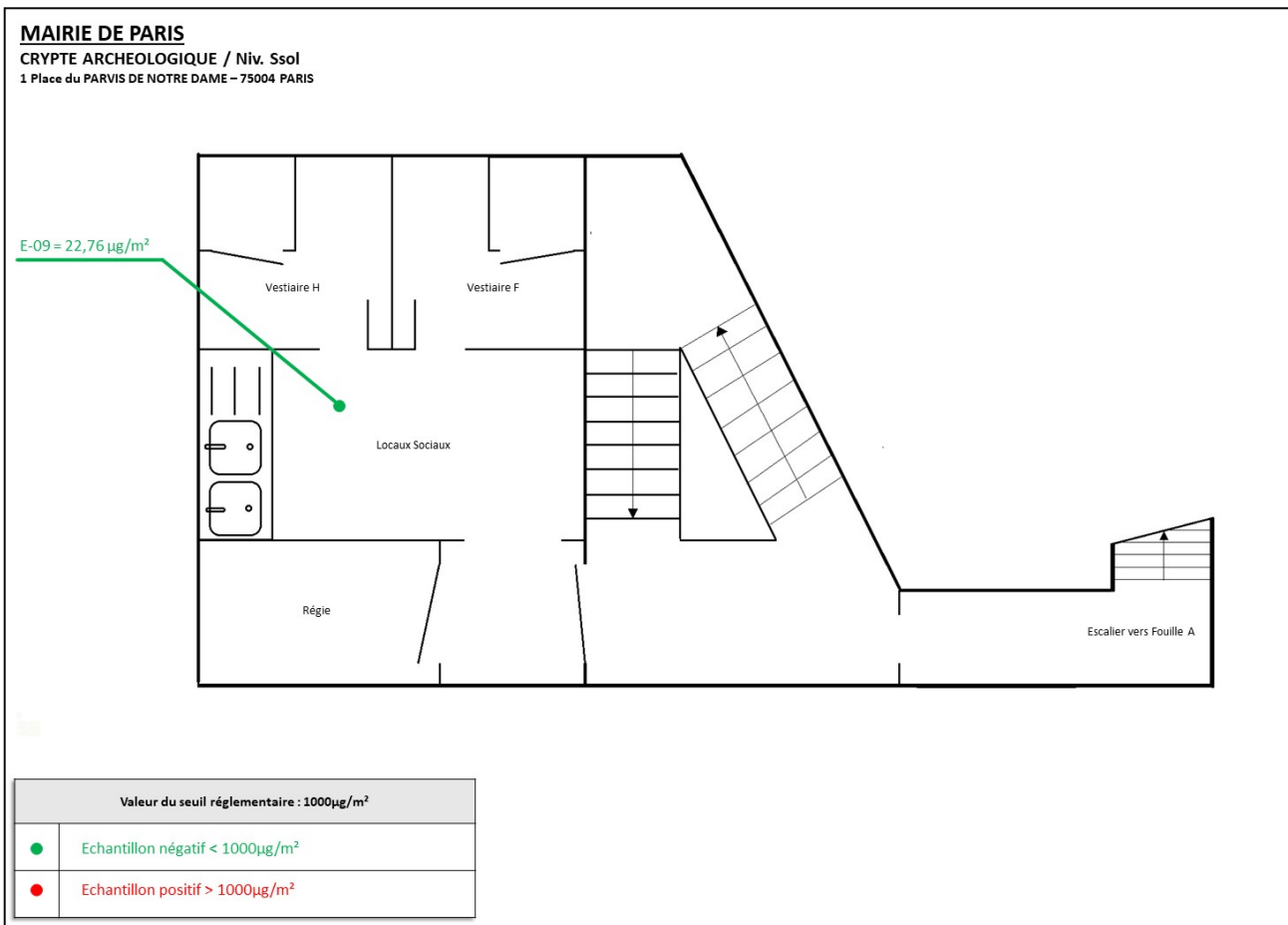
Annexe au rapport : VDPRS2\_20230523\_CTPP\_23

Propriétaire : Etablissement Public Paris Musées  
27, rue des Petites-Ecuries  
75010 PARIS 10EME ARRONDISSEMENT

Bien : CRYPTe ARCHEOLOGIQUE  
1 Place du Parvis de Notre Dame  
75004 PARIS 4EME ARRONDISSEMENT

Etabli par : CHERCHALI Mehdi  
Société : AED Expertises  
Le : 05/07/2023

Croquis 1 / 2  
Version : V01  
du : 05/07/2023



Annexe au rapport : **VDPRS2\_20230523\_CTPP\_23**

Propriétaire : Etablissement Public Paris Musées  
 27, rue des Petites-Ecuries  
 75010 PARIS 10EME ARRONDISSEMENT

Bien : CRYPTE ARCHEOLOGIQUE  
 1 Place du Parvis de Notre Dame  
 75004 PARIS 4EME ARRONDISSEMENT

Établi par : CHERCHALI Mehdi  
 Société : AED Expertises  
 Le : 05/07/2023

Croquis 2 / 2  
 Version : V01  
 du : 05/07/2023





## D. Résultats d'analyses

**SARL AED EXPERTISES**  
**Monsieur Mehdi CHERCHALI**  
 ZAC des Aunettes - 10 Boulevard Louise  
 Michel  
 91000 EVRY COURCOURONNES

## RAPPORT D'ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES

N° de rapport d'analyse : AR-23-LH-031138-01      Date d'émission de rapport : 03/07/2023 8:41      Page 1/2  
 Dossier N° : 23H015025      Date de réception : 29/06/2023      Date d'analyse : 01/07/2023  
 Référence dossier Client: VDPRS2\_20230523\_CTPP\_23

N° Echantillon	001	002	003	004	005
Référence client de l'échantillon	TEMOIN - 1 - OUI	ECHANTILLON - 1 - OUI	ECHANTILLON - 2 - OUI	ECHANTILLON - 3 - OUI	ECHANTILLON - 4 - OUI
Matrice	Poussière	Poussière	Poussière	Poussière	Poussière

### Analyse du Plomb

**SE00D : Détermination de la teneur en plomb : ICP-AES**

*ICP/AES - NF X 43-275*

**SE013 : Analyse de plomb acido-soluble sur lingette**

		001	002	003	004	005
Surface essuyée	m <sup>2</sup>		0.1	0.1	0.1	0.1
Concentration en plomb acido-soluble	µg/m <sup>2</sup>		16.999	22.26	34.608	57.26
Concentration en plomb acido-soluble	µg/Lingette(s)		1.7 *	2.226 *	3.461 *	5.726 *
Limite de quantification	µg/Lingette(s)		0.6 *	0.6 *	0.6 *	0.6 *

**SE040 : Analyse de plomb acido-soluble sur lingette témoin**

Concentration en plomb acido-soluble	µg/Lingette(s)	< LQ *				
Limite de quantification	µg/Lingette(s)	0.6 *				

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.

**Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile de France SAS**

80-84 rue des Meuniers, Bâtiment A1

92220 Bagneux, FRANCE

Tél: - : +33 6 40 53 83 18 - Fax: - - Site Web: [www.eurofins.fr/amiante/analyses/](http://www.eurofins.fr/amiante/analyses/)

S.A.S. au capital de 3 944 055 € RCS Paris SIRET 529 293 912 00034 TVA FR90 529 293 912 APE 7120B

ACCREDITATION N°  
1- 1592  
Portée disponible sur  
[www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)



## RAPPORT D'ANALYSE DU PLOMB ACIDO-SOLUBLE DANS LES POUSSIÈRES

N° de rapport d'analyse : AR-23-LH-031138-01	Date d'émission de rapport : 03/07/2023 8:41	Page2/2
Dossier N° : 23H015025	Date de réception : 29/06/2023	Date d'analyse : 01/07/2023
Référence dossier Client:VDPRS2_20230523_CTPP_23		

N° Echantillon	006	007	008	009	010
Référence client de l'échantillon	ECHANTILLON - 5	ECHANTILLON - 6	ECHANTILLON - 7	ECHANTILLON - 8	ECHANTILLON - 9
	OUI	OUI	OUI	OUI	- OUI
Matrice	Poussière	Poussière	Poussière	Poussière	Poussière
Analyse du Plomb					
SE00D : Détermination de la teneur en plomb : ICP-AES	Fait	Fait	Fait	Fait	Fait
<i>ICP/AES - NF X 43-275</i>					
SE013 : Analyse de plomb acido-soluble sur lingette					
Surface essuyée	m <sup>2</sup>	0.1	0.1	0.1	0.1
Concentration en plomb acido-soluble	µg/m <sup>2</sup>	32.651	25.033	28.206	29.607
Concentration en plomb acido-soluble	µg/Lingette(s)	3.265 *	2.503 *	2.821 *	2.961 *
Limite de quantification	µg/Lingette(s)	0.6 *	0.6 *	0.6 *	0.6 *

La préparation de l'échantillon est effectuée selon la norme NF X 46-032.  
 Les données transmises par le client ne sauraient engager la responsabilité du laboratoire.



**Dylan MAROT**  
 Responsable Dptmt Laboratoire

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Les résultats du présent rapport s'appliquent aux objets tels qu'ils ont été reçus et ne concernent que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole \*.



# Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI 4052 Version 005

Je soussignée, Juliette JANNOT, Directrice Générale d'I.Cert, atteste que :

**Monsieur CHERCHALI Mehdi**

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert en vigueur (CPE DI DR 01 (cycle de 5 ans) - CPE DI DR 06 (cycle de 7 ans)), dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention      Amiante Avec Mention  
Date d'effet : 17/11/2022 - Date d'expiration : 16/11/2029

Amiante sans mention      Amiante Sans Mention  
Date d'effet : 17/11/2022 - Date d'expiration : 16/11/2029

Plomb      Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb  
Date d'effet : 04/08/2021 - Date d'expiration : 03/08/2028

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.  
Edité à Saint-Grégoire, le 21/11/2022.

Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux, dans les immeubles bâtis ou Arrêté du 8 novembre 2019 relatif aux compétences des personnes physiques opérateurs de repérage, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel des critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 2 juillet 2018 modifié définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification. Ou Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.

**I.Cert**  
Institut de Certification

Certification de personnes  
Diagnosticueur  
Portée disponible sur [www.icert.fr](http://www.icert.fr)

Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

**cofrac**  
ACCREDITATION  
N° 4-0522  
PORTEE  
CERTIFICATION  
DE PERSONNES  
[WWW.COFRAC.FR](http://WWW.COFRAC.FR)



1/ En cas de vente d'un bien immobilier au titre de la constitution du dossier technique, et visés aux 1° à 7° de l'article L.271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation :

2/ En cas de location de bâtiments à usage principal d'habitation et de livraison de bâtiments neufs au titre de la constitution du dossier de diagnostic technique visé à l'article 3-3 de la loi 89-462 du 6 juillet 1989 modifiée

- Le constat de risque d'exposition au **plomb** prévu aux articles L. 1334-5 et L. 1334-6 du Code de la Santé Publique ;
- l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'**amiante** prévu à l'article L. 1334-13 du Code de la Santé Publique ;
- l'état relatif à la présence de **termites** dans le bâtiment prévu à l'article L. 133-6 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- l'état de l'installation intérieure de **gaz** prévu à l'article L. 134-6 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- l'état des **risques naturels, miniers et technologiques** prévu à l'article L125-5 du Code de l'environnement dans les zones mentionnées au même article
- le diagnostic de performance énergétique (**DPE**) prévu à l'article L. 134-1 du Code de la Construction et de l'habitation ;
- l'état de l'installation intérieure **d'électricité** prévu à l'article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'habitation
- l'information sur la présence d'un risque de **mérule** prévu à l'article L133-9 du code de la Construction et de l'habitation

#### AUTRES PRESTATIONS

Mesurages Loi Carrez et Loi Boutin

- Diagnostic de conformité aux normes de surface et d'habitabilité – prêt à taux zéro (PTZ)
- Etats de conformité de la sécurité des piscines
- Etats des lieux locatifs « Loi SCELLIER »
- Diagnostic radon
- Diagnostic relatifs à la présence d'insectes xylophages (autres que termites) et champignons lignivores
- Diagnostic réglementaires d'accessibilité handicapés
- Etat des installations d'assainissement non collectif
- Contrôle de raccordement au réseau d'assainissement collectif
- Rédaction des règlements de copropriété dont l'état descriptif de division (EDD)
- Calcul des tantièmes
- Contrôle de la sécurité de l'installation électrique
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition des bâtiments
- Diagnostic technique global (DTG)
- Recherche de fibres céramiques réfractaires (FCR)

#### AUTRES DIAGNOSTICS

Constats et diagnostics ci avant réalisés en dehors de la constitution du dossier technique dont notamment

**DIAGNOSTICS ET RECHERCHE D'AMIANTE**, notamment

- Repérages prévus aux articles R.1334-20, R.1334-21, R.1334-22 du Code de la Santé Publique
- Evaluations périodique de l'état de conservations des matériaux prévus à l'article R.1334-27 du Code la Santé Publique
- Examens visuels prévus à l'article R.1334-29-3 du Code de la Santé Publique

#### AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 010 Euros

Siège social : 111, Terrasses de l'Arche - 92717 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre

Entreprise régie par le Code des Assurances - TVA intracommunitaire n° FR 24 722 057 460

Opérations d'assurances exercées de l'YA - art. 263-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

- Mesures d'empoussièrement prévues à l'article R 1134-25 du Code de la Santé Publique
- Dossiers Amiante des Parties Privatives (DAPP) prévus à l'article R 1334-29-4 du Code de la Santé Publique
- Repérages avant travaux, notamment prévus aux :

Décret n°2017-899 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations

Arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis

#### DIAGNOSTICS ET RECHERCHE DE PLOMB, notamment :

- Repérages plomb dans le cadre de travaux et/ou démolition

#### DIAGNOSTICS ET RECHERCHE DE PARASITAIRES, notamment :

- Etat parasitaires dans le cadre et/ou travaux ou de démolition

#### DIAGNOSTICS PRODUITS - EQUIPEMENTS - MATERIAUX - DECHETS (PEMD)

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère

NATURE DES GARANTIES	LIMITES DES GARANTIES
<b>Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus (autres que ceux visés au paragraphe 'autres garanties' ci-après)</b>	<b>10 000 000 €</b> par année d'assurance
<b>Dont :</b>	
<b>Dommmages corporels</b>	<b>10 000 000 €</b> par année d'assurance
<b>Dommmages matériels et immatériels consécutifs confondus</b>	<b>2 000 000 €</b> par année d'assurance
<b>AUTRES GARANTIES</b>	
<b>Faute inexcusable</b> (dommmages corporels) Article 2.1 des conditions générales)	<b>3 500 000 €</b> par année d'assurance dont <b>1 000 000 €</b> par sinistre
<b>Atteinte accidentelle à l'environnement</b> (tous dommages confondus) (article 3.1 des conditions générales)	<b>885 000 €</b> par année d'assurance
<b>Responsabilité civile professionnelle</b> (tous dommages confondus)	<b>1 500 000 €</b> par année d'assurance
<b>Dommmages immatériels non consécutifs autres que ceux visés par l'obligation d'assurance</b> (article 3.2 des conditions générales)	<b>500 000 €</b> par année d'assurance
<b>Dommmages aux biens confiés</b> (selon extension aux conditions particulières)	<b>150 000 €</b> par sinistre
<b>Reconstitution de documents / médias confiés</b> (selon extension aux conditions particulières)	<b>35 000 €</b> par sinistre
<b>Défense</b> (Art 5 des conditions générales)	Inclus dans la garantie mise en jeu
<b>Recours</b> (Art 5 des conditions générales)	<b>25 000 €</b> par litige

La présente attestation est valable pour la période du 03/04/2023 au 01/07/2023 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat

#### AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros

Siège social : 113, boulevard de l'Arche - 92227 Nanterre Cedex - France - Tel : 01 47 46 01 15 - Nanterre

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 400

Opérations d'assurance enregistrées de l'IA - art. 263 L. CCA - sauf pour les garanties portées par AXA Assislan n°

Fait à TRÉVÈS le 20 avril 2023  
Pour la société :



**AXA France IARD SA**

Société anonyme au capital de 214 799 000 euros

Siège social : 111, Terrasse de l'Airfile - 97777 Norderie Cedex 722 057 460 W.Y. S. Guatama

Entreprise régie par le Code des assurances - TVA intracommunitaire n° FR 24 722 057 460

Opérations d'assurances exclues de TVA - art. 263 C.F.G. - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance